

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE787

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 4

A la seconde phrase de l'alinéa 14, substituer au mot:

"deuxième",

le mot:

"troisième".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.